

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 12 avril 2016 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 25 février 2015

NOR : MENE1609883A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 335-34 ;

Vu l'avis du Conseil national éducation économie en date du 20 janvier 2016,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des campus des métiers et des qualifications, établie au titre de l'appel à projets paru aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche du 26 février 2015, figure en annexe au présent arrêté.

**Art. 2.** – Les campus des métiers et des qualifications utilisent, sur leurs supports de communication, la charte graphique définie par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Art. 3.** – La directrice générale de l'enseignement scolaire, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le directeur général de la recherche et de l'innovation, le directeur général des entreprises, la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 avril 2016.

*La ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale  
de l'enseignement scolaire,*

F. ROBINE

*Le directeur général  
de la recherche et de l'innovation,*

R. GENET

*La directrice générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle,*

S. BONNAFOUS

*La ministre du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social,*

Pour la ministre et par délégation :

*La déléguée générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle,*

C. CHEVRIER

*Le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,  
Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur général  
des entreprises,*

P. FAURE

## ANNEXE

INTITULÉ	RÉGION
Campus des métiers et des qualifications agrosociétés, agroalimentaire et alimentation	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Campus des métiers et des qualifications bioraffinerie végétale et chimie durable - Picardie	Nord - Pas-de-Calais - Picardie
Campus des métiers et des qualifications automobile et mobilités du futur	Bourgogne - Franche-Comté
Campus des métiers et des qualifications forêt bois d'Aquitaine	Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Campus des métiers et des qualifications produits agroalimentaires en Auvergne	Auvergne - Rhône-Alpes
Campus des métiers et des qualifications de l'économie touristique Paris Val d'Europe	Ile-de-France
Campus des métiers et des qualifications de la mécanique connectée Savoie Mont-Blanc	Auvergne - Rhône-Alpes
Campus des métiers et des qualifications de l'autonomie, de la longévité et de la santé	Nord - Pas-de-Calais - Picardie
Campus des métiers et des qualifications design et habitat	Auvergne - Rhône-Alpes
Campus des métiers et des qualifications process et technologies en milieux sensibles	Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
Campus des métiers et des qualifications techniques et technologies alimentaires en Bretagne	Bretagne
Campus des métiers et des qualifications transition énergétique - Hautes-Pyrénées	Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées